



Les parents des personnes handicapées mentales tirent la sonnette d'alarme

L'école obligatoire entre les mains des joueurs de loto

Dès le 1^{er} janvier 2008, les enfants handicapés devront financer leur scolarité avec les bricolages de Noël et la Loterie Romande. Leurs parents sont révoltés. Ils souhaitent que le parlement valaisan rectifie le tir lors de sa session de novembre.

Le Valais est le seul canton suisse à ne pas financer les écoles pour handicapés mentaux à 100%. En septembre dernier, le Grand Conseil a décidé que pour être bien gérée, une institution devait se débrouiller pour trouver le 20% de son déficit (lire encadré). Pour des fondations et associations incapables de générer des recettes, cette part est énorme. Par exemple, si les subventions s'élèvent à 9 millions de francs, le déficit sera de 9 millions. Il s'agira de trouver 1,8 millions pour couvrir les frais de fonctionnement. Où ramasser tout cet argent? La Loterie Romande annonce des pertes importantes... Voudra-t-elle et pourra-t-elle prendre en charge une partie des frais scolaires, comme semblent le croire les députés qui ont accepté ce décret?

Bus recouverts de pub

Le canton a promis d'intervenir au cas par cas et a assuré qu'il couvrirait la totalité du déficit si l'institution signait un mandat de prestations avec l'Etat. Mais pour le moment, ces contrats, ainsi que la définition et le coût des prestations concernées, n'existent tout simplement pas! Comment se fier aux promesses des politiciens qui passent, alors que la loi reste? Les parents des personnes handicapées mentales sont révoltés et inquiets.

Dès le 1^{er} janvier 2008, date de l'application de la nouvelle péréquation financière (RPT), les sept institutions valaisannes qui ont pour mission de scolariser des enfants risquent de sombrer dans les chiffres rouges. La qualité de leurs prestations éducatives dépendra désormais des gains de la Loterie Romande, des bénéfices des bricolages de Noël ou des recettes du loto annuel. Aujourd'hui déjà, les bus qui transportent les enfants handicapés sont entièrement recouverts de publicité... Faudra-t-il compter sur ces mêmes sponsors pour financer une heure de mathématiques ou de français?

Davantage d'argent pour l'enseignement spécialisé

Les enfants de ce canton ne sont visiblement pas traités de la même manière. L'école est obligatoire et gratuite pour tous. Pourtant, certaines institutions doivent déjà solliciter les parents, le personnel et toute une région pour boucler leurs comptes.

Le Grand Conseil va étudier le budget 2008 lors de sa session de novembre. Les membres-parents d'Insieme Valais romand espèrent que les députés penseront à augmenter la part allouée à l'enseignement spécialisé, afin que les institutions n'aient pas à mendier l'argent qui leur revient.

Contact : Nathalie Rey-Cordonnier, Présidente d'Insieme Valais romand, 079 395 33 01

Le décret qui pose problème

«Pour les institutions sans mandat de prestations, la subvention n'excède pas en principe 80 pour cent du déficit. Si les recettes propres de l'exercice ne couvrent pas entièrement le solde du déficit restant, le Conseil d'Etat peut, pour de justes motifs, décider la prise en charge de la différence par l'Etat.»

«Pour les institutions au bénéfice d'un mandat de prestations, la limite de 80 pour cent n'est pas applicable.»

Insieme, c'est :

L'Association valaisanne de parents de personnes handicapées mentales. Elle existe depuis 1962 et regroupe plus de 300 familles. Elle organise des week-ends et des camps d'été, ainsi que des rencontres. Insieme participe à différentes commissions et conseil de fondation d'institution. Elle lance également des actions cantonales lorsque des enjeux politiques touchent les personnes handicapées mentales.